

Déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée concernant la validation des entités légales et des comptes bancaires.

Équipe centrale de validation des entités légales

(budg-legal-entity@ec.europa.eu)

Équipe centrale de validation des comptes bancaires

(budg-bank-account@ec.europa.eu)

Conformément à [l'Article 64 des modalités d'exécution du règlement financier](#), le service de la Commission chargé de la validation des entités légales et des comptes bancaires de la DG «BUDGET», dont le responsable pour le traitement est M. Willy Hoebeek, collectera vos données à caractère personnel et les saisira dans le système comptable de la Commission dans la mesure strictement nécessaire pour traiter et comptabiliser les relations financières et contractuelles, directes ou indirectes, que vous entretenez ou êtes susceptible d'entretenir avec la Commission.

Le système comptable est lié au système d'alerte précoce (SAP) opéré par la Commission sur base de [l'Article 95 du règlement financier](#) et de la [Décision de la Commission C\(2004\)193](#)

Voir également : [Protection des intérêts financiers de l'UE – Système d'alerte précoce](#) et [Déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée d'OLAF](#) (Office Européen de Lutte Antifraude) – disponible en EN uniquement.

Le SAP fournit des informations sur les risques identifiés associés aux attributaires des marchés et bénéficiaires des subventions en prévoyant des «signalements» des entités identifiant le niveau de risque associé. Les catégories W1 à W4 visent à inciter les gestionnaires à renforcer la surveillance du marché ou de la subvention en question tandis que la catégorie W5 indique que l'entité concernée se trouve dans une situation d'exclusion en vertu des articles 93(1) ou 94 du règlement financier.

Qui a accès à vos informations et à qui pourraient-elles être communiquées?

Tous les membres du personnel de la Commission et des agences exécutives traitant des dossiers financiers et comptables ont accès à vos données, sans préjudice d'une possible transmission au service de l'auditeur interne, de la Cour de comptes, du panel d'irrégularités financières, de l'office de lutte anti-fraude, et toute autre institution ou entité compétente en matière d'audit ou d'investigation. La Commission utilisant le réseau SWIFT pour exécuter ses paiements, vos données bancaires sont également communiquées à cette société chaque fois qu'un paiement sera fait en votre faveur.

Les informations sur des situations d'exclusion sont susceptibles d'être transmises, en vertu de l'article 95 du règlement financier aux autorités et entités qui gèrent des fonds communautaires.

Comment protégeons-nous vos informations?

Les données enregistrées dans les fichiers de la Commission peuvent être consultées par des fonctionnaires et agents de celle-ci et des agences exécutives, habilités à cet effet, moyennant l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe. Un contrat de service conclu avec les entités organisationnelles chargées de l'exécution opérationnelle garantit la confidentialité ainsi que la

sécurité technique et organisationnelle requises par les dispositions applicables en matière de protection des données.

Comment pouvez-vous vérifier, modifier ou supprimer vos informations ?

Vous n'avez aucun accès direct à vos données personnelles stockées par la Commission. Si vous souhaitez vérifier ou modifier toute donnée à caractère personnel vous concernant, en vertu des droits que vous confère la section 5 du règlement (CE) n° 45/2001 sur la protection des données à caractère personnel et au traitement de celles-ci, veuillez envoyer un message explicitant votre demande à l'une des boîtes à lettres suivantes: budg-legal-entity@ec.europa.eu ou budg-bank-account@ec.europa.eu, en joignant une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Veuillez toutefois noter que les données enregistrées ne sont modifiées que pour des motifs impérieux étayés par des documents justificatifs valides.

Combien de temps conservons-nous vos données?

Pour préserver la piste d'audit et permettre à tout moment une recherche sur des paiements exécutés, aucune donnée enregistrée n'est effacée. Les formulaires et documents que vous nous soumettez sont scannés et archivés électroniquement. Les formulaires et documents originaux sont transférés aux archives centrales de la Commission, où ils sont conservés pour une durée maximale de 10 ans.

Les données reprises dans le système d'alerte précoce sont rendues invisibles pour les utilisateurs du système de comptabilité dès que les alertes correspondantes sont désactivées. Les données personnelles relatives aux personnes physiques sont rendues illisibles après une période de 7 ans après désactivation.

Demandes d'informations

Pour toute question ou demande concernant vos données, veuillez envoyer un courrier électronique, accompagné d'une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport, à l'une des boîtes à lettres suivantes : budg-legal-entity@ec.europa.eu ou budg-bank-account@ec.europa.eu .

Recours

Les plaintes, dans la mesure où les conflits ne pourraient être réglés par le responsable du traitement ou le délégué à la protection des données, peuvent adressées à tout moment au [Contrôleur européen de la protection des données](#) .